

2^e. Krommowski Nœimi. —
Stuile emprouctive de quillques
antithermiques. —
Rexp. 17 uf. B. and.

Leaves of Pond: 20 Jan. 1913
a. 5 L.

vous la priez de m'en faire
Prof. Dr. Weber, Doyen.

'Membres présents M. Trousseau
D'Epine et Halperin ~~et la dernière séance~~
à propos du Proc. Verbal, ~~M. Etienne~~ Prip Nobel.
et Leskowski font remarquer que
la motion de M. Leskowski au sujet
du Prip Nobel ne doit pas figurer
au Proc. Verbal. Ce point de vue,
combattu par M. Leskowski, est
adopté par la Société, de sorte
que le paragraphe en question
n'est pas inséré au Proc. Verbal de
la dernière séance.

Mr le Voyeur rappelle que les
Membres présents au cours des Professeurs
de la Faculté; sous le patronage
d'un Privat. Docteur ou d'un Docteur,
doivent être nommés à une commission
de 3 membres.

13. Major observe cependant que, si le Professeur accepte la responsabilité d'une thèse faite dans ces conditions, la thèse peut être acceptée, mais à la condition expresse qu'il le soit pour les autres jours d'enseignement du Professeur qui l'aura lue.

Donc le M. Hilt le Doyen annonce que M. Hilt a
par les meilleurs fait son premier testament d'un dictionnaire
Hilt. encyclopédique à l'école de nationalité
suède qui aura fait la meilleure
choix.

les étudiants suédois pourront faire
présenter leurs Hilt pour l'obtention
de ce dictionnaire.

la terre d'appuyer
la terre des ~~rochers~~ avec d'autant plus d'empressement
~~les péchés~~ que la montagne d'autres rochers
pour l'avenir.

une note sur l'issue dans les
journées et dans le programme
d'études pour l'année 1913.

circulaire du
M. Hilt.

le refus de l'année
refus nous avons une note sur il
nous sera que, dans une certaine
mesure, il subit une phase
d'une certaine persécution
moyenne, pour une certaine maltraitance
à l'égard d'un Professeur de l'école
de l'école. (Cette circulaire est
comme une note pas finie)

Petit et le

M. Petit et le nous ont fait
passer quelques lettres financières.
notre compte ^{pour 1913} par frs. 6049.50
en notre faveur.

explication
rationnelle.

à propos de l'opposition nationale
M. Abraham dit que ^{le Prof.} l'opposition lui
a écrit qu'il faut mieux opposer
séparément.

la Sec. de Bern a fait savoir que
les Professeurs opposent séparément
et non pas en masse; celle de
suède que les Prof. opposent majoritairement
tous les propos qui les intéressent
directement.

M. Laskowski pense qu'il y a encore
à prendre une décision. Si nous sommes
en haut que Thurström, nous pourrions
avoir une subvention; si laque propose
expose pour lui-même, il ne pourra
le faire qu'à ses propres frais.

M. Girard pense que les Thurströms
pourraient subventionner, dans une
certaine mesure, les Professeurs qui
expérimentent pour leur propre compte.
Il est juste que celui qui prend la
peine de faire des perspectives ait
sa part.

M. Thurström dit que il ne veut plus
apposer à titre privé. Il est personnellement
à qu'il ne coûte et a une à
la charge pour près de frs. 10000
de frais.

M. Björkman ne croit pas qu'il
faute craindre la venue d'une semblable
expérience. Il faut tout d'abord
s'inspirer des conditions auxquelles
on pourra opposer à Bern et en
le vu desquelles nous pourrions nous
desider en comparant le cas.
Il ne faut pas que l'on nous fasse

payer les emplacements, des vitrines
etc. et que plus tard il y ait
encore quelques milliers de francs
à rajouter. Ces entreprises doivent
être vivies. On veut d'ailleurs
demander à l'Etat une subvention,
l'Etat ne pouvant se dispenser de
faire connaître l'Université de
Genève. Comme on nous aura dit
s'il faut approuver et ce qu'il attend
approuver. Mais je ne reçois pas de
la Commission de l'Université de
Genève. M. de la Roche. M. Blum nous
avait d'ailleurs que les emplacements
pour les deux 8^e enseignement
et d'art seront gratuits à Genève.

M. Mayor nous que M. Rappas,
délégué de l'Université pour
déjà donner quelques renseignements.

Le Doyen demandera donc ces
renseignements à M. Rappas et les
transmettra à la Commission si si
que les propositions qui lui seront
renvies.

La question de l'ordre de
jour de la question du latin pour écrire
que si nous exigeons des Bacheliers
une maîtrise de latin, il nous faut
décider quelle sera l'écriture des
manuscrits sans une langue que
nous exigeons et sans quelles conditions
nous ferons passer l'examen. XXX

voir 4 pages
plus loin
voir page par la suite.

M. Bard est d'avis de ne rien décider
actuellement à ce sujet et de laisser
la question à l'étude. La Fac. se
rattache à cet avis.

Le Doyen demande si un médecin
général, diplômé depuis 4 ans, n'est pas
appelé au concours pour le Prix de
la Faculté. Il faut limiter le concours
à des jeunes.

M. Bard dit que le but de ces pairs
est de faire concourir des jeunes. Il
ne faut pas ~~modifier~~ le délai ^{actuel} de 1 an.
Il est peut être un peu court, mais
cela se fait bien.

M. la Roche dit qu'il est évident qu'il y
aurait intérêt à modifier ce délai
pour les Bacheliers qui attendent un
peu quelque temps avant de présenter
leur thèse. Il est pourtant d'avis
qu'il faut appliquer le règlement
tel quel. Les médecins Bacheliers doivent
faire acte de candidature sans le
courant de l'année qui suit la
date où ils ont obtenu leur Diplôme.

Le Doyen dit que le Dr Fühner
présente un mémoire qui date du
24 nov. 1911. Son Diplôme Bachelier
date du 24 janv. 1912 et il a déposé
son mémoire le 31 Dec. 1912. Ce
mémoire est accepté pour le concours
du Prix de la Faculté.

Les mémoires de Mrs. Warchowski,

Prix de la Faculté

Babaliants, Loup et R. Mammour
 tout plus de concours, en fait
 de plus en plus, au quel
 ils ont
 été remis après la fête de l'amen
 d'Etat fédéral.

bonniss. en
 Prix de la Fac.

M. Buent, Provost, Mayor ont
 pour étudier et nouveau
 la question de règlement de ce
 point.

Compté de la
 Bibliothèque.

M. Provost rapporte sur les comptes
 de la Bibliothèque.
 Rapport sur la Bibliothèque par
 J. L. Prevost

En 1912 il a été acquis par la Faculté de
 Médecine et remis à la Bibliothèque Publique
 soit comme livres soit comme suites de publications
 périodiques

1^{er} semestre — 1813. Francs.

2^e semestre — 1360.

Total 3173

Augments il faut ajouter
 Crédits spéciaux du Prof Buent 500

La Bibliothèque Publique est en outre abonnée
 à plusieurs périodiques & a acheté un certain
 nombre d'ouvrages concernant les sciences
 médicales. J'en ai demandé la liste que
 j'ai présentée à la Faculté

Achats divers. — 246.25

Abonnements périodiques — 2447.35

Total 2693.60

M. Mayor a reçu une invitation pour Congrès de Londres
 le Congrès international de Londres et nomination
 d'après la Faculté le nomme de délégué,
 un délégué. M. Buent doit s'y rendre
 comme rapporteur. Il faut sélectionner
 les délégués. Pour Budapest les
 délégués avaient reçu 1000 frs.
 250.

M. Stenod et Benthien ont
 délégués comme délégués

Les étudiants gèrent les uns 800 frs par an
 des dépenses avant les vacances; les
 autres après. C'est aux professeurs de
 décider la date qui leur convient à
 eux.

M. Girard dit que Pâques tombent
 cette année le 23 mars on ne peut
 mettre les examens avant les vacances.
 Il faut les faire après.

M. Benthien dit que les
 examens ne se font pas à la fin
 du semestre d'hiver.

M. Buent demande une session de
 2^e semestre le 15 février et une
 session de 1^{er} semestre à la rentrée
 en avril.

Le doyen dit qu'il est en des rapports
 avec le président du Rectorat favorable
 à une requête qui demande de
 payer isolément un examen de fin de
 la requête de la requête nommé
 Birkos-Buzsáki est écarté.

La séance est levée à 6^h 40
 Le secrétaire X. Benthien

XXV

Année au dernier procès verbal.
(Séance du 20 Janv.). Partie ~~écrite~~.

Leçon de Latin
suite

M. Leskowski rappelle que l'on a voté
qu'à 3% des faits favorables les Universités
refus. Il se propose pour la
suppression d'entrée du latin.

M. Girard pense que les élèves qui
ont fait les études préparatoires
complètes sont beaucoup plus
qualifiés. Il y a des élèves qui sont
en dehors de toute critique. Ce sont
peu d'élèves qui n'ont pas eu
des études préparatoires suffisantes.

Depuis 2 à 3 ans, on remarque
une certaine différence; les élèves
sont plus nombreux. Le latin est
un petit critère très utile. Il s'agit
d'une culture un peu plus étendue.

M. Mayor dit que nous sommes
nombreux à penser mal, ~~mais~~
que les hommes deviennent pendant
un peu plus nombreux.

M. Gruber dit que l'on se demande
si nous sommes, si nous sommes de
Latin. Il a vu qu'une majorité
réelle. Cela fait deux points et deux
versus. Il faudrait simplement
refuser les élèves qui ne peuvent
pas convenablement les linguistes
et retardent ainsi les autres.

Séance du 12 Fév. 1913.

à St. à l'Université

Sous la présidence de
M. le Prof. Dr. Weber Doyen.

M. présent. M. Bant, Dr. Esper, Mayor,
Christiani, Veyrassat, Leskowski,
Künzler, Haltenhoff, Othmann,
Etienne, Mejerand, Laskowski, Weber,
Girard et de Heijman.

La P. V. de la dernière séance est
lue et adoptée.

(Sur la proposition de M. Gruber Hommage à
un comité d'initiative composé de M. le Prof.
M. A. Mayor, R. Weber, A. Dr. Esper, Prinst.

A. Etienne, O. Laskowski est nommé
pour s'occuper de la manifestation
projetée à l'occasion de la retraite
^{académique} de M. le Prof. Prinst. Il est
décidé d'offrir à ce dernier une
médaille d'or et, pour rendre cette
manifestation plus solennelle, de
faire appel ^{en outre} à un certain nombre
de personnalités marquantes des
sciences médicales et biologiques
comptant parmi les anciens
élèves de M. Prinst.)

M. Marcel Prinst demande à
payer l'examen ^{laureat} médical, demandant
droit à la pratique médicale. Marcel Prinst.

M. Bard dit qu'il faut voir en premier lieu si les équivalences sont justifiées ou non. Ici c'est tout à fait évident, le titulaire étant profp. à une Université française (Amiens.)

La Faculté donne un avis favorable à la demande de M. Provost. Il sera dispensé de préséance, de la solariété et n'aura à faire que l'examen professionnel.

M. G. Laszkowski. M. M. Laszkowski demande l'autorisation de continuer la répétition de M. Moppert qu'il a remplacé.

M. Eremov pense qu'il ne doit pas y avoir d'enseignement en dehors des cours officiels.

M. Girard. est d'avis qu'il y a certains cours supplémentaires qui sont nécessaires et il en a fait donner par des assistants qui ne sont pas Privat-Docents. Chaque Professeur doit avoir le droit de concevoir un de refuser l'autorisation de donner un cours supplémentaire.

M. Eremov pense au contraire qu'en dehors des Professeurs, les Privat-Docents seuls ont le droit d'enseigner à l'Université. Autrement il était risqué frustré d'une partie de ce qui doit lui revenir.

M. G. Trautman dit qu'il ne faut pas

créer en dehors des Professeurs et des Privat-Docents une troisième catégorie de personnes, ne dépendant que de la bonne volonté du Professeur. Ces jeunes gens toucheraient la totalité de la finance d'inscription et ce serait une irrégularité. On ne peut pas donner des cours en dehors des cours inscrits sur le programme. Un Professeur ne doit pas charger un assistant de donner un cours, à moins que celui-ci ne soit Privat-Docent.

M. Mayor dit que certains étudiants demandent fréquemment à avoir des chaudières.

M. Vaynsky dit que les assistants doivent de donner des cours ou des répétitions doivent le faire les eux, mais pas tous des temps universitaires.

M. Girard dit qu'autrefois il a supervisé les cours avec le concours de les assistants; mais ces cours ont toujours figuré au programme. On les avait considérés comme des cours de Laboratoire.

M. Bard propose de mettre la question à l'ordre du jour de la prochaine séance, ce qui est adopté.

M. Weber expose le nouveau règlement des examens séjournant de Médecine.

l'ouv. réplique.
des examens
filière de médecine

M. Wiprand attire a ce propos
l'attention de la Faculté sur les
modifications apportées par le
nouveau règlement et l'enseignement
concernant les obligations du travail.

Cet enseignement est actuellement
donné d'une façon effective. Il
devra prochainement figurer au
programme des cours préparatoires.

Description de
M. Goldschmidt.

M. W. a reçu une lettre du Conseil
d'Etat communiquant la démission
de M. G. Goldschmidt.

Aléas et
Imprimaires.

Une question soulevée par M.
Bard a propos des engagements pris
par les imprimeurs des thèses de
la Faculté est envoyée au Bureau
où il y a des juristes. Les imprimeurs
devraient être obligés de payer un
dédit s'ils ne livrent pas à l'Université
dans un délai fixé le
nombre d'exemplaires déterminés.

M. Veyrasat est chargé
d'organiser le dîner de la Faculté
qui aura lieu le Samedi 3 Mars.

La séance est levée à 6 h.
Le Secrétaire D. Desjournes

Séance du Lundi 21 Avril à
5 h. p.m. à l'Université sous la
présidence de M. le Prof. Dr. B. Weber Doyen.

M. présents. Astanasy, Beutner, Laskowski,
Weler, Kümmer, Prevost, Ehemod, Veyrasat,
Mayor, Christiani, Meyerand, Bard et
de Desjournes.

Le P. V. de la dernière séance est
lu et adopté.

Le Doyen a reçu les lettres suivantes
concernant les nominations de

Mme Liouba Levin aux fonctions de
d'assistante externe à la Clinique
ophtalmologique.

M. Alfred Zimmermann à celles de
1er assistant à la Polyclinique chirurgicale.

M. Maurice Clappuis à celles d'assistant
à la Polyclinique gynécologique.

M. Charles Fromberg à celles de 1er assistant
à l'Institut pathologique.

M. Nicolas Lajardi à celles de 2^{me} assistant
et M. Dimitrie Cristofor à celles de 3^{me} assistant
au même institut.

M. Emilie Duma aux fonctions de
Préparateur à l'Institut pathologique.

Le Doyen attire l'attention
de la Faculté sur le fait que
d'après le Règlement les
examens ne peuvent pas être
divisés. En fait ils le sont par

tolérance. Il faudra du reste
avoir le règlement qui dit ~~autre~~
exige aussi l'inscription à une
Polichinque, sans spécifier laquelle.

Le clasp d'un chèque adhésif
s'est fait jusqu'ici au dernier moment.
C'est une cause de désordre dans la
marche des examens. Le doyen a
fait opter cette année les inscriptions
aux examens, de sorte qu'on peut
convoquer de suite les étudiants.

Abolition de la
Héses. Le doyen a reçu une pétition
des étudiants demandant l'abolition
de la Héses.

M. Veyrassat dit que l'on ne peut
être que frappé de la nullité des
Héses. Il faudrait créer un diplôme
de fin d'études analogue au
diplôme fédéral et donner le Doctorat
aux seules Héses réellement valables.

M. Band est du même avis. Il
s'agirait de savoir si ce nouveau
diplôme traiterait dans les
pays étrangers et en particulier
en Russie. Lausanne délivrerait
autrefois quelque chose d'analogue.
Il faudrait prendre des informations à
ce sujet.

La Faculté en
On pourrait alléguer vis à vis des
universités russes des raisons de frais
et la difficulté de la langue.

Les deux fils Rochard obtiennent Exemptions.
Des exemptions de finances des cours.

M. Beutner dit que le nombre de
étudiants lui ont demandé de donner
un séminaire d'Obstétrique pendant
le semestre d'été. Les femmes n'ont
pas été mentionnées sur le Programme.
La Fac. est d'avis pour que ce
cours soit donné.

M. le Dr. Brisard a écrit au Cours de
doyen pour l'informant qu'il ne prendra l'usage du
à son cours de Massage à la Dr. Brisard.
Polichinque qui les jeunes filles du
Bon Soirs.

M. Veyrassat s'oppose absolument
à ce que ce cours ait lieu à
la Polichinque, puisqu'il ne doit y
avoir que des jeunes filles du
Bon Soirs. Un cours ne
peut être donné dans les locaux
universitaires, sans autorisation préalable
des Professeurs auxquels ils
sont affectés. C'est là une question
de principe, où la personnalité
même de M. Brisard n'entre nullement
en jeu.

M. le Dr. Adrien Wyss ne donnera
pas son cours cet été.

Le doyen annonce que M. le
Dr. Delisaire Hygum a été nommé
Professeur ord. de Pathologie à
l'Institut vétérinaire de Berne.

Le doyen lit une lettre de M. Robert Heinecke faisant ^{après deux} don de son corps à la Faculté.

À propos des modifications à apporter au ~~point~~ de conditions du

Pris de la Faculté. pris de la Faculté, M. Berd dit que la vraie réforme à faire serait d'en faire un pris de Hés. Toutes les autres choses tomberaient de ce fait.

M. Mayor est entièrement du même avis.

Après discussion les clauses suivantes sont adoptées:

1. Le pris de la Faculté est exclusivement réservé aux Hés ^{présentées} ~~présentées~~ à l'Université de Genève.

2. La Hés doit être acceptée et imprimée.

3. Les Hés sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celles où l'impression a été accordée.

4. Les Hés doivent être présentées à la Commission de la Faculté dans le délai indiqué.

5. Le règlement sera de suite en vigueur.

Enseignement de la Méd. des Faculté. Le doyen attire l'attention de la Méd. des Faculté sur le fait qu'il faudra créer un enseignement de la médecine des ^{ouvriers} ~~ouvriers~~ du travail, donné par des spécialistes,

en rapport avec les exigences du nouveau règlement fédéral. Ce ne pourra pas être une annexe de la Méd. légale. Il faudra également créer un enseignement d'oto-rhino-laryngologie.

M. Berd dit qu'il faut un cours de la médecine des ouvriers du travail, mais non pas une chaire. Il faut utiliser les enseignements déjà existants. Le règlement nous impose de faire donner les cours pratiques, mais non pas de créer une nouvelle chaire.

Il serait bon qu'il y en ait trois cours de cette nouvelle discipline, en rapport avec la médecine légale, la chirurgie et la psychiatrie.

M. Mayor pense que la commission fédérale pourrait refuser à l'inscription les étudiants qui n'auraient pas suivi un enseignement spécial théorique et pratique. Il faudrait s'en former de cela.

M. Berd soutient qu'il faut donner cet enseignement à l'aide des enseignements déjà existants. Il s'agit seulement d'organiser un enseignement dont on ne peut pas contester la valeur.

Mrs Weber, Mejerand et Veyrassat sont chargés d'étudier comment on pourrait le faire sans créer de nouvelle chaire.

Séance tenue à 6.45 Le Secrétaire
D. Seigney



FACULTÉ DE MÉDECINE

CABINET DU DOYEN

Genève, le

191

449. Iuvliousoff Séraphine
Des tumeurs primitives du nerf
optique / de ses guéris.

Rap. Prof. Höltenhoff. (13. I. 13.)

450. Perloutky Olyon. -

Traitement de la tuberculose
intraoculaire.

13. I. 13. Rap. Prof. Altmann.

451. Goldschmidt Feiga.

Contribution à l'étude du pith
dans le cas de libel / de ses formes
cliniques.

Prof. Altmann.

13. I. 13.

452. Rose Cyclione. - Contribution à
l'étude de la leucémie chez les
enfants.

439. Mouzourina Jech. Sophie. -
Etude critique de 10 cas de cancer
des ovaires gémitaux de la femme,
guéris par la fulguration.

Rap. Prof. Beutner.

440. Jech. Zolli Sarah. -

Traitement des kéléroïdes
cicatricielles par les rayons X

Rap. Othmann. (23. XI.)

441. Jech. Chapin Ciel. - P. Othmann.

Etude de groupement des lésions
syphilitiques localisées à la cavité
buccale / leur étiologie différentielle.

442. Jech. Krumme Sarah.

Résultats éloignés du traitement
du cancer de l'utérus à la clinique
gynécologique de Genève.

Prof. Beutner.

443. Jech. Antschislowsky
Vassette. - De la résection du
genou, des résultats éloignés
à la clinique chirurgicale de
Genève. - Prof. Giroud.



FACULTÉ DE MÉDECINE

CABINET DU DOYEN

Genève, le XII. 12. 191

Thèse de M. Rabochinsky
 Detachés. — Etudes comparative
 sur un nouveau signe d'insuffi-
 sance du foie.
 Rap. M. Prof. Rand.

Thèse de Mlle. Micheeff
 alexandrine : Influence de
 la durée de la période
 d'expulsion sur la mère &
 sur l'enfant.
 Rap. Prof. Bentzen.

Thèse Donner Fania. Les grandes
 hémoptysies chez les tuberculeux
 fibreux. — Rapport M. Rand.
 #38. (23. XII)

#45. Gold. Bottenpieler Hélène.
 Groupement des dermatoses
 pouvant présenter des lésions
 buccales; leur étiologie diffé-
 rentiel. 6. I. 13.
 Rap. Prof. Ottomane.

#46. Dinerman Alka. —
 Contribution à l'étude clinique
 & anatomo-pathologique, de l'influence
 du cancer de l'utérus sur le système
 urinaire. Rap. Bentzen Prof.
 6. I. 12

#47. Jew. Tohterman Rebo
 Contribution à l'étude de la
 syphilis acquise chez l'enfant.
 9. I. 13. Rap. Prof. Ottomane.

#48. Argukhousky Slodimski
 Contribution à l'étude de
 Ver. solvatores. Rap. Prof.
 Ottomane. 9. I. 13.



FACULTÉ DE MÉDECINE

CABINET DU DOYEN

Genève, le 16 Décembre 1912

Thèses reçues à la Faculté de Médecine

Mr. Arontumian Léon. - Contribution à l'étude anatomico-pathologique du condrome oculaire. Rapp. Prof. Dr. Baettner.

Mlle Goldberg Anna. - Un cas de Kératite neuro-paralytique avec microphthalmie et parésie de la troisième paire dans le zona ophtalmique. Rapp. Prof. Dr. Halkentopf.

Mlle. Voithlieff Rosa. - De l'influence des étiologies supérieures sur la menstruation. Rapp. Prof. Baettner. 4. I. 13.



FACULTÉ DE MÉDECINE

CABINET DU DOYEN

Genève, le 1912

#55. Mlle Sokoloff Fanny. Contribution sur traitement opératoire des cancers du gros intestin, rectum excepté.

#3. I. 13. Prof. Lissac.

#56. Mlle. Krumholz Sarah. Étude histologique de la peau humaine normale, spécialement les régions. Rapp. prof. Altman.

#3. I. 13. Mlle. Brumberg Esther.

#57. Résultats thérapeutiques des résections de luxations de l'épaule. Rapp. prof. Lissac.

#58. Mlle. Ryklovsky Eugénie. Tumeurs intestinales sans signes d'obstruction. Rapp. Dr. Baettner.

#3. I. 13.

459. Siméon Auléphe.
Des icères survenant à
l'injection de sulvarsan dans
névrosulvarsan.

Prop. Prop. O. Chaurand.
N. I. 13.

474. Othmarul Fryorokna. -
Des accidents nerveux d'origine
lente. - Prof. Brand.
N. IV. 13.

475. Tröndle Albert med. pract.
Contribution à l'étude épidémiologique
clinique des charbon bactérien sur
les tropiques. - Une épidémie en
Rhodésie. - Prof. Brand.
N. IV. 13.

476. A. Schreusohn. Contribution à l'étude
clinique et anatomopathologique de
l'inflammation du cancer de l'intestin
sur le système musculaire. Prof. Bantner.



FACULTÉ DE MÉDECINE

CABINET DU DOYEN

Genève, le 6 III 13. 191

471. Versloff Dr.
 Artérite oblitérante /
 varicose des artères pulmon-
 naires. Prof. Othmann.

472. Losintsky Dr.
 Conjonctivite à membra-
 nes. Prof. Holtenhoff.
 10. III 13.

473. M. Reverdin France med.
 prof. ch.
 20. III 13. Recherches expérimentales
 sur les brûlures produites par les
 courants électriques industriels.
 Prof. Prevost.

465. Pechouška Václav
Le l'emprisonnement par la
diphtérie. — Prof. Axenst.

466. Norousoff Vera.
Les icteriques à l'Hôp. aux.
de Genève en 1910-11-12.
Prof. Axenst.

467. Zieroff. Zuzefida. L...
Note.
Contribution à l'étude des
pigments viraux.
Prof. Altman.

468. M^{lle}. Dimichova Marie.
Note sur un cas d'aptuxie
trichocéphale.
Prof. Nebel.

469. Boreff Hélène.
Le carcinome apparemment
primaire du péritoine.
3. III. 13. Prof. Otkromov.

470. Noricka Hélène. —
Contribution à l'étude des
tubes amphotrophes.
6. III. 13. Prof. Axenst.



FACULTÉ DE MÉDECINE

CABINET DU DOYEN

Genève, le 17. II. 1913.

- Thèses.
61. Dell. Gritti's deir.
Contribution à l'étude des causes
du vertige. Rép. Prof Girard.
62. Haimonouche Fer Parreyuan.
De la dernière myélique hémor-
ragique. Rép. L. Brand.
no. II. 12.
63. Melle Michels Moure.
Contribution à l'étude du lympho-
sarcome. — Rép. M. Altman.
64. M^r Fontanion Horzer.
Comparaison entre le traitement
de l'eczéma par les rayons de Röntgen
et les autres traitements.
Rép. M. Altman.

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

FACULTÉ DE MÉDECINE

CABINET DU DOYEN

Genève, le

191

453. J. 12. Lohinsky Pettin-Heim
Les vaffles inrybriques et mes
le shunvitation articulaire ouyie

Recp. 12 w. Brand.

454. J. 14. Lotte Charron. —

M. Cite' divyrotupie et e
l'épierre et l'ottropine et mes
les états encéphaliques.

no. I. 13. Prof. Brand.

Séance du Samedi 5 mai 1913
à 5h. à l'Université

sous la présidence de M. le Prof. Dr Weber, Doyen

Membres présents: Mms. Weber, Laskowski,
Mejerowicz, Kummer, Veyrepsat, Mayor,
Askauery, Benthner, Cristiani, Oshamare,
Eberhard.

Excuse: M. Girard.

Le P. V. de la dernière séance est
lu et adopté.

Le Doyen s'est informé si un Diplôme de fin
d'études serait d'études.

considéré comme valable en Russie.

cette demande sera faite par voie

diplomatique par le censeur du

Le Conseil d'Etat a conféré M. Prevost Prof. Honor.

M. Prevost le titre de Prof. honoraire.

Le Dr Naville a fait savoir que cours du Dr Naville.

une raison de santé il ne pourra

donner son cours cet été.

Le 3^e congrès de Neurologie à 3^e congrès de

and espère que la Faculté de Neurologie a gardé

remplacée s'y sera représentée est

Une demande de cours de 12 Cours de Prof. Haltenlof

Mms du Prof. Haltenlof a été
transmise au Recteur.

Le Doyen lit une pétition des
demandant une session spéciale

pour le 2^{me} Doctorat à la fin de l'été
cette demande intervient spécialement
Cliniciens.

M. Laskowski pense que cette jeune femme
mérite attention et qu'étant donné le grand
nombre des élèves, il serait bon
faire cette section spéciale comme
demandent ces élèves.

M. Mayor estime qu'il y aurait
de grande satisfaction à ces élèves
qui font l'honneur des chimistes de
seraient déchargés d'autant pour
semestre d'hiver.

La demande est accordée. De la
part de M. Mayor. Le Mayor avoue qu'il se décharge
besogne des écritures pour les
dépenses et que dorénavant il
fera faire à ses assistants tout
restitution. Il présentera la note
la Faculté.

Le point de vue est adopté
appui de M. Laskowski et Mayor.
Le Département demanderait à
la Faculté de former un p. pour
sur la question de savoir si il faut
renommer la chaire de Physiologie un
avoir une inscription ou faire
appel.

M. Eternod dit que nous avons M. Batelli,
la même un candidat sérieux, mais
qui, depuis de très longues années, a
rendu de très grands services à

Il est assistant de physiologie depuis
1892; il a organisé un laboratoire de
chimie physiologique et est privat. forest.
M. Eternod rappelle les titres et les
travaux de M. Batelli, qui se place
à même de remplacer M. Prevost pendant
que ce dernier était malade.

M. Eternod appuie cette candidature
qui se recommande d'elle-même autant
par sa valeur scientifique que par
les liens multiples qui attachent
M. Batelli à Genève. Il veut d'ailleurs
opportunité de chercher à s'entendre une
fois et d'éviter tout espèce de frotte
à l'occasion de la nomination. On travaillerait ainsi
pour le plus grand bien de l'Université.

M. Laskowski parle aussi en faveur
de M. Batelli dont il vante l'activité.
Mais on connaît mieux que lui le
laboratoire de physiologie. Il voit dans
ce laboratoire où il a été d'une
assidue exemplaire et qu'il a organisé.
Comme professeur il sera sans doute
excellent, car il a déjà enseigné
comme professeur et comme
remplaçant de M. Prevost. Ce
serait aussi une grande déception pour
M. Prevost si l'on jouait autrement.

M. Blum considère la nomination
par appel comme un acte de justice.
M. Batelli a consacré sa vie à

physiologie. Il a fait pour cela de grands sacrifices, renonçant à la clientèle et le contestant d'être chef de laboratoire.

Il faut le nommer par voie d'appel. M^r. Beutner a une des réserves sur la valeur de M^r. Batelli, comme professeur, car les étudiants qu'il a interrogés à ce sujet lui ont affirmé qu'il était ennuyeux.

M^r. Ehrensd répond à cela qu'en tout cas M^r. Batelli n'a rien de ce qu'il n'a aucune doute sur son savoir au point de vue didactique.

M^r. Weber et Christiani répondent aussi que l'on ne saurait être toujours amusant dans l'enseignement scientifique qui porte sur des matières parfois un peu arides, mais font la connaissance et vérifie. D'ailleurs, on n'a pas à tenir compte de l'opinion des élèves à ce sujet. Cela irait loin.

À l'unanimité la Faculté décide de répondre à M^r. Rosier qu'elle estime que la chaire de physiologie doit être reponvue 1° par un appel

2° que cet appel doit être adressé à M^r. Batelli.

Question des Répétitions.

Sur le sujet des répétitions M^r. Weber croit que'ils créent des embarras à des organismes de notre Faculté. Les répétitions sont données d'un côté par des privat-docents et de l'autre par des apôtats non priv-docents.

Ils sont utiles aux étudiants, mais les soupçons provenant du fait que les répétitions utilisent des locaux universitaires sont toute fois fondés. Il y a lieu d'expliquer et fonder cette question.

M^r. D'Espine pense que cette question est sérieuse. Pour donner des répétitions, il faudrait que les apôtats soient privés docents. Il cite le cas de la Clinique de M^r. Baur où beaucoup de répétitions sont données, mais M^r. Baur est absent. Il faudrait discuter cette question en la présence.

M^r. Beutner pense que les Prof. devraient avoir le droit d'instituer des répétitions temporaires données par les apôtats, sans qu'il soit nécessaire d'en demander l'autorisation au Département.

M^r. Mayor attire l'attention de la Faculté sur le fait qu'il y a des cours qui se donnent en dehors des semestres universitaires, et d'autre part. Il y a évidemment une question de discrétion dans l'emploi des locaux en dehors de la période des cours, mais tous les répétitions qui se donnent pendant le semestre doivent figurer au programme. Tout ce qui se fait en dehors du semestre échappe à l'autorité des Professeurs et doit être soumis à un certain contrôle.

Mr. Weber dit que ces répétiteurs n'ont rien de régulier et qu'ils sont temporaires. On ne peut pas toujours les prévoir. Il devrait être suffisant d'avoir seulement l'autorisation du doyen.

Mr. Veyrassat répond que c'est impossible et dangereux. Il souscrit pleinement à l'idée de Mr. Mayor que tout cours qui se donne dans un local universitaire pendant le semestre doit être inscrit au programme.

Mr. E. Etnard rappelle les termes de la loi qui prescrit que tout enseignement à l'université doit être autorisé par l'Etat. Il ne faut pas d'ailleurs abuser des répétiteurs. C'est un breillon de paragraphe.

Mr. Othmann fait remarquer que les étudiants se plaignent souvent d'être obligés de suivre une série de répétiteurs pour leurs examens. Les étudiants ne devraient pas être obligés de suivre d'autres cours que ceux qui leur sont strictement nécessaires.

Mr. Etnard, Mayor, Veyrassat et Weber prennent ensuite part à cette discussion d'où il résulte qu'il y a une tendance générale à réduire au minimum les répétitions.

Sur la proposition de Mr. Othmann le doyen est chargé de faire une enquête auprès de chaque professeur pour savoir exactement quels sont les répétiteurs qui se donnent actuellement dans les locaux universitaires.

La séance est levée à 7h.25

Le Secrétaire

D. de Beignier

Seance du 7 Juin 1913.

A 8. Université tous la pres.

deux de M. le Prof. Dr. Weber,
Doyen...

M. P. Mrs. Eskauary, Mayor, Mejerand,
Priest, Laskowski, Weber, Veyrassat,
Kümmen, Crickani, Eternod, Beuther,
De Bejeump.

Le P. V. de la dernière seance
est lu et adopté.

Lecture d'une lettre du Recteur Appel de M. Batelli.
Disant que le préavis au sujet
du 1^{er} appel de M. Batelli a
été admis par le Département.

A 1^{re} Université M. Eternod
est désigné comme Délégué à la
Commission universitaire.

M. Priest lit son rapport Pris en la Faculté
sur le point de la Faculté qui
est adjoint à M. Kümmen (Le
jury était composé de M. Batelli,
Crickani et Priest rapporteur.

Le Doyen annonce qu'il a Question des
reçu 13 réponses concernant répétiteurs
la question des répétiteurs. Sur
ces 13 réponses, 9 sont négatives,

2 ont traité de des répétiteurs qui ont lieu pendant les vacances, et dont nous n'avons par conséquent pas à nous occuper.

1 répétition est donnée par M. Stern qui est Privat-Docent.

1 autre par le Dr Ladame dans des locaux non universitaires.

En définitive il ne reste rien de l'enquête.

M. Heubner dit qu'il n'a pas répondu à l'enquête par écrit. Les répétitions ne devraient être données que par des Privat-Docents. Il y a des assistants qui ne donnent et qui font payer leurs cours très cher.

M. Weber réplique que seuls les Privat-Docents ont le droit de donner des cours dans les locaux universitaires.

M. Veyrassat propose d'interdire d'ici avant soit pendant le semestre, soit pendant les vacances tout espèce de répétition, sauf les cours de Privat-Docent inscrits au programme.

M. Mayor pense que cette proposition présente certains inconvénients, étant donné que ce sont les étudiants qui réclament ces répétitions. Ceux-ci seraient alors fournis pendant le

semestre et viendraient déranger les cours officiels. Or M. Mayor, il n'a jamais été fait de répétition qui n'ait été réclamée par les étudiants et la finance est finie par eux-mêmes. Les leçons ont lieu pendant la matinée, de sorte qu'elles ne coûtent aucune séance.

M. Miegawand n'est pas partisan en principe de ces cours donnés dans les laboratoires. Ce qui fait que les étudiants protestent maintenant, c'est que certains professeurs ont subordonné leur enseignement aux répétitions.

M. Veyrassat voit le point capital dans le fait que l'on n'a pas le droit de donner dans les locaux universitaires des cours soit on garde toute la finance. L'enseignement devrait en rester être organisé de façon à ce qu'il n'ait pas besoin d'être complété par des répétitions données par les assistants.

M. Stern dit que la loi sur l'Instruction publique est formelle. Seuls les Prof. ordinaires, extraordinaires et les Privat-Docents ont le droit d'enseigner dans les locaux universitaires. Il y a de reste un mouvement de mécontentement très marqué parmi les étudiants

qui doivent débourser beaucoup
d'argent pour les répétitions.

M^r. Künzler a été étonné d'apprendre
et dit que les étudiants avaient
demandé à son apôtre un
répétiteur pour se préparer à
l'examen. Il a trouvé la
chose très fâcheuse. Ce cours
a été payé 10 fr. l'heure.

M^r. Mayor dit que ce sont toujours
les étudiants qui financent les
répétiteurs et non les Professeurs
qui les instituent. Il ne faut pas
non plus oublier que nous avons
à faire surtout avec un public
étranger et non pas français.

Il considère la loi portant
pour l'Etat la moitié de la
finance comme désastreuse pour
les Privat-Docent. Ceux-ci font
souvent de gros frais pour leurs
cours et il serait juste qu'ils
touchent toute la finance.

M^r. Vagstad dit qu'il ne s'agit
pas d'empêcher des apôtres
de donner des répétitions, mais
qu'ils les donnent les uns
ou l'autre au moins au dehors
des locaux universitaires.

Il propose donc la suppression
définitive des répétiteurs dans
les locaux universitaires, soit

pendant le semestre, soit pendant
les vacances et que les seuls
cours qui puissent être donnés
soient ceux inscrits au programme.
Sur la proposition de M^r.

Prévost une commission, composée
de M^{rs}. Vagstad, Bard et Debes
est nommée pour étudier cette
question et faire son rapport à
la Faculté.

La séance est levée à 11.
Le secrétaire

D. E. H. J. J. J.

Séance du 18 juin 1913.
à l'Université sous la présidence
de M. le Prof. Dr. R. Weber Doyen.

M. P.: M. Mayor, Batelli, Ottensmeyer,
Laskowsky, Mejerand, Laskowski,
Weber, Prévost, Ehrenhof, Benthien,
Künner, Veyrasat, Girard, D'Espine,
et le Secrétaire.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et adopté.

M. Weber souhaite, au nom de la
Faculté la bienvenue à M.
Batelli, comme Professeur.

Il lit une lettre de remerciement
du Prof. Prévost pour les paroles
qui lui ont été adressées à la
Famille à l'occasion de son
funér.

M. Rey, demande à former
un cours de Privat. Doyen, accordé.

Rapport sur l'histoire
de la Faculté.

M. Weber lit ensuite une lettre
du Vice-recteur rappelant que
chaque Faculté doit nommer un
délégué pour rédiger un rapport sur
l'histoire de la Faculté depuis 1896.

Sur la proposition de M. Mayor
M. Ehrenhof est nommé par acclamation.
hans.

M. Weber annonce que la
Famille de la Faculté se monte
à 38920 frs.

On a rendu hommage à M. Weber
à une séance d'une Faculté,
L. P. Muel, s'inscrivant diplômé à l'Université
de la Faculté de Lyon et de la Faculté.
Cet indigne ne peut être qu'un
certificat de fin d'apprentissage.
On s'engagea à modifier son
texte.

Un crédit de frs. 1000 par l'Université pour
un alloué à M. Ehrenhof et l'Université de la Faculté.
Batelli pour la Faculté de la Faculté.

M. Band, Veyrasat et Weber Rapport sur
le rapport sur la question des
nécessités. Les M. sont arrivés
à la résolution suivante.

" Il est rappelé à M. les
privat. Joints que les locaux
universitaires sont exclusivement
réservés aux cours qui figurent
au programme.

Il ne peut être dérogé à
ce principe que très exceptionnellement

Tout le monde se le jure
devra être suffisamment
motivée et sera connue à
l'approbation de la Faculté.

Cette résolution est adoptée
à l'unanimité.

Cours de Physiologie

M. W. B. B. B. donne la parole
à M. Batelli pour exposer comment
il pense organiser son cours.

M. Batelli dit que le nouveau
règlement fédéral exige un
cours théorique de Chimie
physiologique, mais sans être
obligé de passer un examen.
Ce cours n'existe pas encore
à Genève. Il serait intéressant
de rattacher ce nouvel enseignement
à la Physiologie, et cause
des répétitions qui ne manquent
pas de se produire.

M. Batelli compte donner
pendant le semestre d'hiver

4 h. de Physiol. proprement dite
et 2 h. de Chimie physiologique.
L'année que le semestre d'été
serait entièrement consacré
à la Physiologie.

Il faudrait en conséquence
modifier le titre de la
Chaire et lui donner celui
de Chaire de Physiologie et Chimie

physiologique.

Il faudrait en outre que
les étudiants autonomes traitent
comme les fixés obligés de
suivre le cours de Chimie
physiologique pour être admis
à la seconde partie du
Baccalauréat et sciences médicales.

M. Laskowski demande s'il y
aura des changements dans
le laboratoire. M. Batelli répond
qu'il n'y aura que les améliorations.

M. Laskowski se demande si
l'on ne peut pas trouver une
autre formule, la Physiologie
embrassant la formation de
la Chimie physiologique.

M. Mayor est tout à fait
d'accord avec les propositions
de M. Batelli; mais il se demande
s'il faut changer le titre de la
chaire, la Chimie physiologique
faisant évidemment partie
de la Physiologie. Pour répondre
aux exigences légales il faut
cependant dans le programme
répondre les deux cours de
indiquer deux cours séparés.

M. Batelli, Girard, Bismarck,
Mayor, Laskowski et
Batelli prennent successivement
parole sur ce sujet, et la suite

de quoi on joindra de consentir
à la création de titre de Chair
de physiologie et d'inscrire
séparément au programme
le cours de Physiologie propre-
ment dite et le cours de
Clin. physiologique.

Question de la
répartition des
budgets.

La commission composée de
MM. Meyrand, Veyrassat et Weber
s'est réunie pour obtenir les
renseignements aux Facultés de
Bonn, de Zurich et de Bâle.

Bâle n'a pas répondu; tandis
que Bonn et Zurich donnent déjà
cet enseignement. Dans ces deux
facultés c'est le Prof. de
Méd. légale qui s'occupe de
ce sujet. Le mode de faire
ne répond pas aux intentions
du nouveau Règlement fédéral
des examens de médecine et
aux vus du Depart. de
l'Instr. public.

La Commission propose
de donner un cours théorique et
un cours pratique, tous les deux
inscrits séparément au programme
et répondant ainsi aux exigences
du nouveau Règlement fédéral.

M. Blumhans dit que la
question est très simple en ce qui

concerne le cours théorique.
En tant que cours pratique il est
essentielllement du domaine
des Différents Cliniciens et
polichinistes. Il serait inadmissible
de créer un enseignement
pratique formé par un seul
professeur. Il faudrait donc
que les différents Cliniciens
et Polichinistes appuient
spécialement dans leurs
enseignements respectifs sur
les cas d'accidents et qu'il y
ait alors un Prof. chargé seulement
de l'enseignement théorique. M.
Blumhans est d'avis qu'il faut
en cours au Prof. de Méd. légale
et qu'il ne soit rien une simple
chaire.

M. Girard dit qu'en ce qui
le concerne il n'a jamais remarqué
de retour sans son enseignement
les cas où se posaient des
questions d'accidents ou de travail.

M. Weber dit que sans l'avis
de la Commission il serait
utile de faire former un
cours s'occupant spécialement
des accidents de la pratique
journalière. Le Prof. chargé
de ce cours devrait s'entendre
avec une série d'experts.

Pour avoir des malades à
montrer aux étudiants.

M. D'Espine se rattache
à l'avis de M. O'Hanrahan

M. Veyrasset a fait une
enquête auprès de 11 étudiants
montrant l'existence. Il a
constaté que la plupart
des incapacités de travail
totales ou partielles sont
d'ordre hémisphérique; puis
viennent les yeux avec un
pourcentage de 10 à 12%. Les
autres spécialités n'intervient
que pour un nombre infini-
simal.

M. Meyer est d'avis que
la commission d'enquête
auprès du Comité des
études étrangères pour savoir
quelles sont les tues à
régler.

On se réfère ^{à l'unanimité;} ~~on s'accorde,~~
de charger le Prof. de Mifec.
légal de donner des cours
théoriques sur la législation des
accidents et de revenir à
plus tard la question du mode
d'enseignement pour la partie
pratique.

La séance est levée
à 6/12.

Le secrétaire
de la séance

Ints 1e SS. Cl. Green Commodore Cours de Priv. Doc.